

Nouvelles Brèves

Mairie



ARRIVEE DU DOCTEUR CRISTINA BULIMAC

Le Docteur Cristina BULIMAC a ouvert son cabinet médical au 1, rue de l'Eglise à Selles Saint Denis le 1^{er} juin 2016. Des petits soucis techniques n'ont pas permis au docteur BULIMAC de disposer dès son arrivée d'une ligne téléphonique et d'un n° de téléphone. En principe cette anomalie sera solutionnée le 3 juin dans la journée.

EVENEMENT MAJEUR SUR LA COMMUNE

IMPORTANT

En cas d'occurrence d'un évènement majeur sur la commune, les habitants sont informés que seules les informations diffusées par la commune avec les différents moyens de communication officiels sont à prendre en compte et à transmettre. Les personnes qui colporteraient de colporter des rumeurs et informations non validées s'exposent à des poursuites pour atteinte à l'ordre public.

RECENSEMENT DES MAISONS INONDEES OU AYANT SUBI DES DEGATS

Tous les propriétaires et locataires de maisons à Selles Saint Denis qui ont été inondées au cours de la crue de la Sauldre, de la Rère, du Naon, de la Beauce sont invités à venir très rapidement déclarer le sinistre avec un maximum de précisions quant aux dégâts subis. Cette démarche s'inscrit dans le processus suivant :

Une fois que l'eau se retire, que doivent faire les sinistrés pour être indemnisés ? Qu'il s'agisse de leur habitation ou de leur entreprise, la démarche à suivre est la même. « On ne peut pas intervenir tant qu'il y a de l'eau, il faut attendre qu'elle s'évacue. En premier lieu, nous conseillons de faire des photos et la déclaration à l'assurance, en précisant au maximum l'état des pertes. Surtout, il ne faut rien jeter, avoir le plus de preuves possibles avant le passage de l'expert, qui se déplace dans les jours qui suivent le sinistre. Là, il évalue le montant

des dommages », explique Florence Bidegain, qui s'occupe des sinistrés à l'agence Axa de Blois.

Après les consignes de l'expert, une grande phase de nettoyage et de rééquipement commence. Et avec ça, les premières indemnités sont versées aux sinistrés. « Selon les dégâts, cela peut aller jusqu'à six mois pour une indemnisation totale. Évidemment, plus l'eau stagne, plus les dégâts sont importants. » Sur vingt sinistres recensés entre mardi et mercredi, Florence Bidegain recense cinq maisons inondées, les dommages les plus importants se trouvant à Romorantin. Deux configurations sont possibles : « soit l'eau s'infiltré par le toit, ce qui est plus facile car cela rentre dans la garantie des dégâts des eaux. Soit les eaux remontent. Dans ce cas, il faut attendre un décret de catastrophe naturelle sur la zone. Là encore deux cas possibles, soit il est établi et les indemnités sont à la hauteur des pertes. Sinon c'est la catastrophe, puisque ce sont de petites garanties pour de gros dommages », poursuit Hervé Blot, agent MMA à Blois. Comme le souligne la ville de Montrichard, pour que la commune fasse une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la préfecture, les sinistrés sont invités à transmettre une déclaration écrite à la mairie, en détaillant et localisant les dommages. « Le suivi est personnalisé, on est là pour les écouter et les conseiller en direct », reprend Florence Bidegain. Les agents d'assurance sont en contact permanent avec l'assuré jusqu'à ce qu'il retrouve une situation normale. « On se déplace sur la plupart des sinistres avec les experts. On accompagne les sinistrés à 100 %, et ce jusqu'au retour à la normale, les gens sont vraiment affectés alors on participe à leur prise en charge, de l'aide au relogement ou à la recherche d'entreprises pour les travaux », conclut Hervé Blot.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

A l'occasion de l'évènement climatique majeur qui a conduit au débordement de nombreux cours d'eaux et aux crues importantes, M. le Préfet de Loir et Cher a demandé à M. Le Maire de Selles Saint Denis de mettre en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde. Les dispositions de ce plan ont été déroulées d'une manière très satisfaisante dans un très bon esprit de coopération et de solidarité. Il y a lieu de remercier vivement tous les acteurs qui se sont impliqués jour et nuit ; habitants, bénévoles, agents communaux, élus qui ont sans hésitation et avec enthousiasme, conduit des actions, assuré des veilles, aidé à protéger les personnes et les biens quand cela était possible.

Les Festivités de JUIN

Restent soumises aux décisions découlant des inondations

- **Du mardi 07 au dimanche 19 - Tournoi de Tennis du Tennis Club Val de Sauldre**
- **Vendredi 24 – Assemblée Générale des DRS -Foyer du Stade à 20h00**
- **Samedi 25 – Kermesse des écoles RPI LFI/SSD- Salle des Fêtes de SSD**